



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Extrait du PV n° 04 du 11/10/2016

- Annonce des rencontres des 15, 22 et 29/10 ainsi que celles du 05/11/2016.

- Résultats NC ou tardifs :

15/10 PV Spartak - Banque Nationale 2 1 - 4
29/10 Banque Nationale 1 - Actiris 2 - 0

- Résultat erroné :

CS Eurocommission 2 - AXA Belgium 1 1 - 5 au lieu de 1 - 4

- Comité de Discipline :

Rencontre Engie Electrabel 1 - Banque Nationale 1 du 17/09 : score devient 5 - 0 forfait au lieu de 7 - 3 + amende de 25 euros à charge de Banque Nationale (*joueur non qualifié*).

Rencontre Engie Electrabel 1 - AXA Belgium 1 du 08/10 : score devient 0 - 5 forfait au lieu de 1 - 5 + amende de 25 euros à charge de Engie Electrabel (*feuille originale non rentrée au 25/10*).

Rencontre NATO 1 - Ramblers SC du 08/10 : forfait non prévu (tardif) : score 5 - 0 + amende 50 euros à charge de Ramblers SC.

Rencontre CS Eurocommission 4 - Banque Nationale 1 du 15/10 : forfait tardif - score 5 - 0 + amende de 50 euros à charge de Banque Nationale.

Rencontre KBC Bank - R. Radio TV Boys du 15/10 : arrêtée sur le score de 0 - 2. Score devient 0 - 5 forfait sans amende (*faute de combattants*).

Rencontre Ramblers SC - AXA Belgium 2 du 15/10 : forfait non prévu - score 0- 5 + amende de 115 euros (dont 25 euros à ristourner à AXA Belgium) + frais d'arbitrage de 41,60 euros à charge de Ramblers SC.

Rencontre AEK Bruxelles - CS Euroconseil du 15/10 : amende de 15 euros à charge de AEK Bruxelles pour manque d'organisation.

Rencontre CS ASCO - STIB-MIVB 3 du 15/10 : forfait prévu - score 0 - 5 + amende de 25 euros à charge de CS ASCO.

Rencontre Engie Electrabel 1 - CS Eurocommission 4 du 22/10 : amende de 15 euros à charge de Engie-Electrabel (*manque d'organisation*).

Rencontre Inter New Inn 1 - Ramblers SC du 22/10 : équipe de Ramblers absente - forfait non prévu - score 5 - 0 + amende de 137,50 euros (dont 25 euros à ristourner à Inter New Inn) + 50 euros de frais d'arbitrage (à ristourner à Inter New Inn) à charge de Ramblers SC.

Rencontre CS Eurocommission 6 - Ramblers SC du 29/10 : forfait prévu - score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de Ramblers SC

Rencontre PV Spartak - Ramblers SC du 05/11 : forfait prévu - score 5 - 0 + amende de 35 euros à charge de Ramblers SC.



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

- Interfédérations :

La Royale ABSSA a décidé de lever la suspension des clubs Altior (2201/609) et VK Tervueren (2201/105) en date du 03/10/2016. Tous les membres de ces clubs sont libres de s'affilier dans un club de leur choix.

La Royale ABSSA nous demande de procéder à l'extension de la suspension de tous les membres du club KARAKARTALLAR à dater du 31/10/2016.

- Divers :

Il est demandé aux personnes qui communiquent les résultats de respecter la vie privée des membres du Comité et de ne pas envoyer les SMS la nuit. Merci.